



M E T P A R K

Date de télétransmission :	6 octobre 2025
Date de retour de l'acte :	6 octobre 2025
Identifiant de l'acte :	033-453335069-20251003-887-CC-1-1

CONSEIL ADMINISTRATION DU 3 OCTOBRE 2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 octobre à 10h00, le Conseil administration légalement convoqué le 19 septembre 2025, s'est réuni sous la présidence de M. Christophe DUPRAT, Président.

Etaient présents :

M. Christophe DUPRAT, Mme Géraldine AMOUROUX, M. Patrick BOBET, M. Gérard CHAUSSET, M. Olivier ESCOTS, M. Stéphane MARI, M. Patrick PAPADATO, Mme Brigitte TERRAZA.

Etaient excusées et représentées :

Mme Isabelle RAMI à M. Patrick PAPADATO, Mme Béatrice DE FRANCOIS à Mme Brigitte TERRAZA.

La séance est ouverte

Affaire 2025/05/07P

Autorisation de signer l'avenant n° 3 au lot n°4 du marché 2022SE001 "maintenance des systèmes de sécurité incendie de marque ESSER, FINSECUR, NUGELEC et NEUTRONIC"

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 1414-4 ;

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20, R. 2162-13 et R. 2162-14 ;

Vu la délibération 2021/07/15P du 14 décembre 2021 ;

La Régie METPARK a, par un acte d'engagement du 9 juin 2022, conclu avec la société ELECTRICITE INDUSTRIELLE JP FAUCHE le lot 4 « maintenance des systèmes de sécurité incendie de marque ESSER, FINSECUR, NUGELEC et NEUTRONIC », pour une durée de 48 mois courant à compter de sa notification.

Il s'agit d'un accord cadre composite composé d'une partie de type marché ordinaire

conclu à prix forfaitaire (38 943,55 € HT) et d'une partie de type accord-cadre à bons de commande d'un montant maximum de 30 000 € HT.

Compte tenu de la récente intégration pour la Régie de la gestion du parking « God Save the parking » situé au 202 rue des Queyries à Bordeaux (33100), les prestations de maintenance annuelle, objet du marché 2022SE001 relatif aux systèmes de sécurité incendie, doivent intégrer les équipements de ce nouveau parc. Tel est l'objet de l'avenant 3.

Le coût de la maintenance annuelle de ces équipements est chiffré à la somme globale et forfaitaire de 650 € HT, soit 780 € TTC, portant le montant total du marché à la somme de 44 103,55 € HT, soit 52 924,26 € TTC. L'incidence financière de l'avenant 3 représente ainsi une hausse de 1,49 % du montant forfaitaire issu de l'avenant 2 et de 13,24 % du montant initial.

En application de la délibération 2021/07/15P du 14 décembre 2021, le Conseil d'administration a donné l'autorisation à Monsieur le directeur général de signer le marché concerné ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution en ce compris les actes modificatifs d'un montant inférieur à 5% du montant initial du marché.

En application de l'article L. 1414-4 du code général des collectivités territoriales, l'avenant 3 a donc été présenté à la commission d'appel d'offres qui s'est réunie le 25 septembre 2025, qui en a autorisé la passation.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir autoriser Monsieur le directeur général à signer l'avenant 3 au lot n°4 du marché 2022SE001.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 3 octobre 2025

Pour expédition conforme

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Christophe DUPRAT', written over a horizontal line.

Christophe DUPRAT